



Coronavirus – VOISINS SOLIDAIRES –

Message du CCAS de BAGE-DOMMARTIN à l'ensemble de sa population

En cette période de crise sanitaire et de confinement, la solidarité de voisinage est un rempart efficace à l'isolement et la maladie.

Elle s'exerce déjà. Elle peut s'amplifier.

Elle se traduit simplement par la proposition spontanée et désintéressée d'une aide indispensable aux courses essentielles de personnes âgées, malades, en situation de handicap ou nécessiteuses **proches de notre domicile**. Nous ne disposons pas tous d'un outil informatique pour passer des commandes ou simplement entrer en contact avec d'autres personnes.

Et si nous remplaçons Internet par un appel visuel ? L'alerte portée par un chiffon, foulard, drapeau, ruban ou autre tissu **ROUGE** à la fenêtre/portail des personnes précitées peut démontrer son efficacité. **Présentons cette action autour de nous**. Il suffira alors de prendre contact par téléphone ou de frapper à la porte de ces personnes isolées et fragiles pour voir en quoi nous pouvons être utiles, tout en respectant les consignes sanitaires et la distance de sécurité.

Gestes essentiels pour se prémunir du coronavirus **Comportements définis dans l'attestation de déplacement dérogatoire**

- * respecter les consignes d'éloignement
- * rester chez soi lorsque son activité professionnelle ne peut être assurée par télétravail
- * limiter ses sorties aux seuls déplacements nécessaires
 - au réapprovisionnement alimentaire et/ou indispensable à sa santé
 - à l'assistance de personnes vulnérables isolées ou pour motif familial impérieux
 - à la garde d'enfants
 - à l'achat de fournitures nécessaires à l'exercice d'un travail non-salarié ne pouvant être différé.

Sont admis

- les déplacements sportifs individuels brefs (1 H/jour) dans un rayon maximal de 1 km autour du domicile et les sorties
- les promenades avec les seules personnes d'un même foyer
- la sortie d'animaux de compagnie